

Synthèse de l'enquête 2017 ARS-FREDON Espèces à enjeu sanitaire en Normandie

Cette enquête a été envoyée en avril 2017 aux 2819 communes de Normandie. Elle concernait 7 espèces à enjeu sanitaire que sont : les chenilles urticantes (cf. photo 1), l'ambrosie à feuilles d'armoise, la berce du Caucase (cf. photo 2), le datura stramoine, les tiques, le frelon asiatique (cf. photo 3) et les rongeurs aquatiques (cf. photo 4).

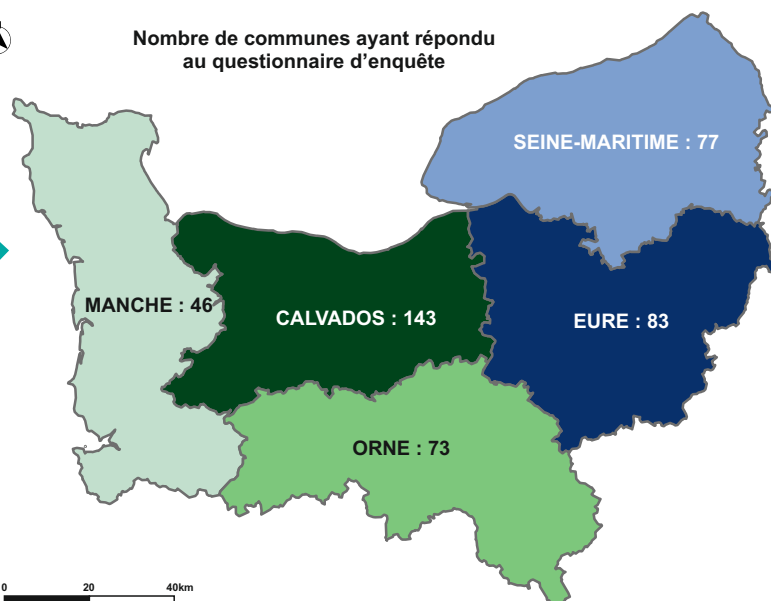
Voilà présentée en quelques pages la synthèse des réponses que nous avons reçues. Vous pouvez retrouver le questionnaire, ainsi que les résultats détaillés sous forme de graphique sur les sites de l'Agence Régionale de Santé et du réseau FREDON/FDGDON de Normandie :

www.fredonbassenormandie.fr/luttes-collectives - www.fdgdon50.com

www.normandie.ars.sante.fr/especes-nuisibles-la-sante-humaine-0



Nombre de communes ayant répondu
au questionnaire d'enquête



Concernant le département de la Manche, l'existence d'une lutte collective contre les rongeurs aquatiques et le frelon asiatique sur la quasi-totalité du territoire du département explique le faible taux de retour observé.

A l'échelle régionale, 15 % des communes ont répondu au questionnaire. Parmi ces communes répondantes, 14 % ont nommé un référent sanitaire ; ce rôle est systématiquement endossé par un élu dans les petites et moyennes communes.

0 20 40km

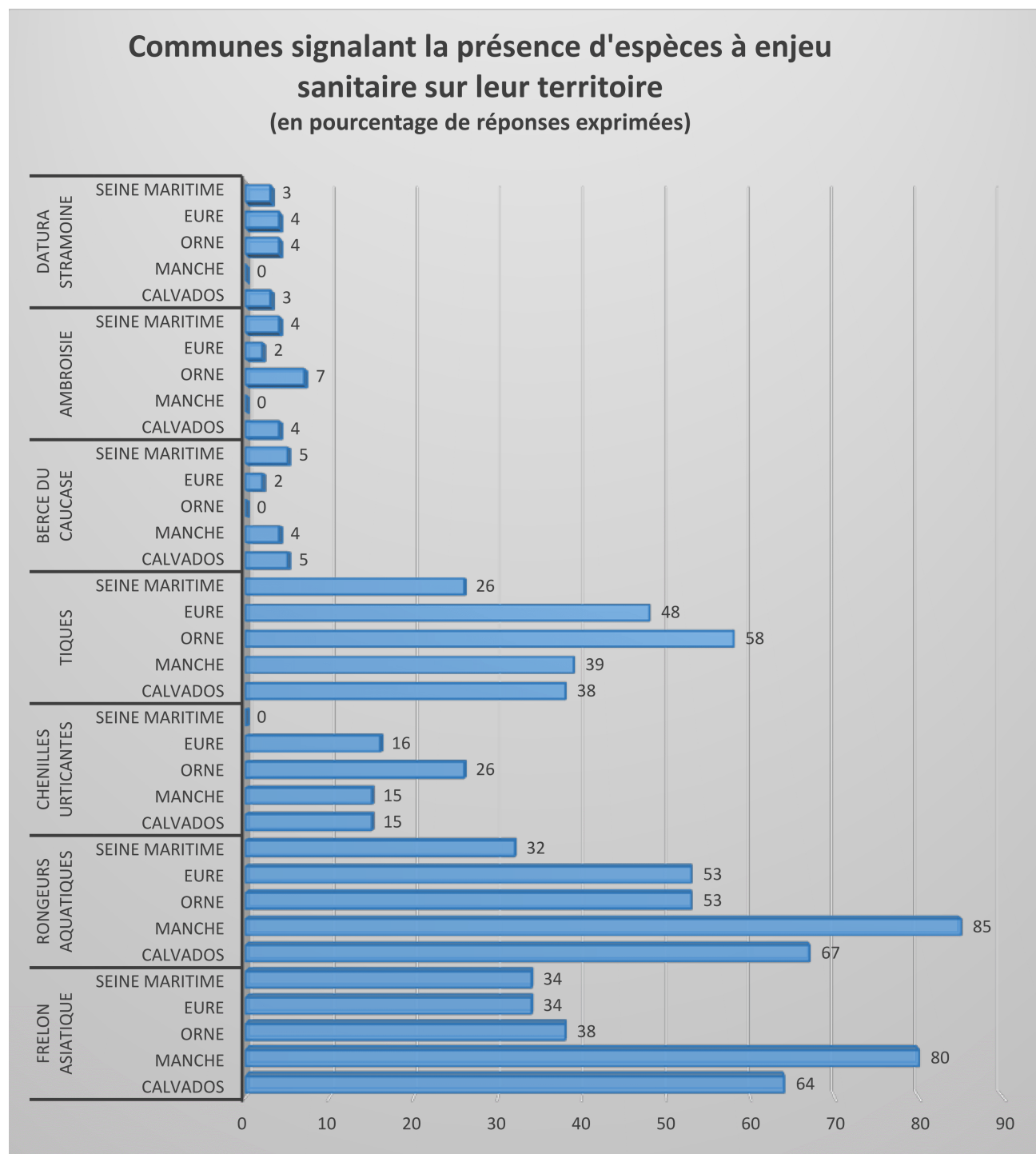
Réalisation FREDON-BN / ARS - Edition novembre 2018



Avertissement : Les statistiques qui suivent sont intégralement issues des réponses à l'enquête envoyée. Elles ne sont donc pas exhaustives, mais permettent de faire ressortir les principales tendances quant aux problématiques et attentes rencontrées sur le territoire régional. Les réponses au présent questionnaire ayant été recueillies entre avril et juin 2017, elles ne peuvent rendre compte des situations rencontrées postérieurement à cette date.

CETTE ESPECE EST-ELLE PRESENTE SUR VOTRE COMMUNE ?

A la question « avez-vous remarqué la présence » des différentes espèces à enjeu sanitaire sur votre commune, voici le résultat des réponses positives, classées par espèce :



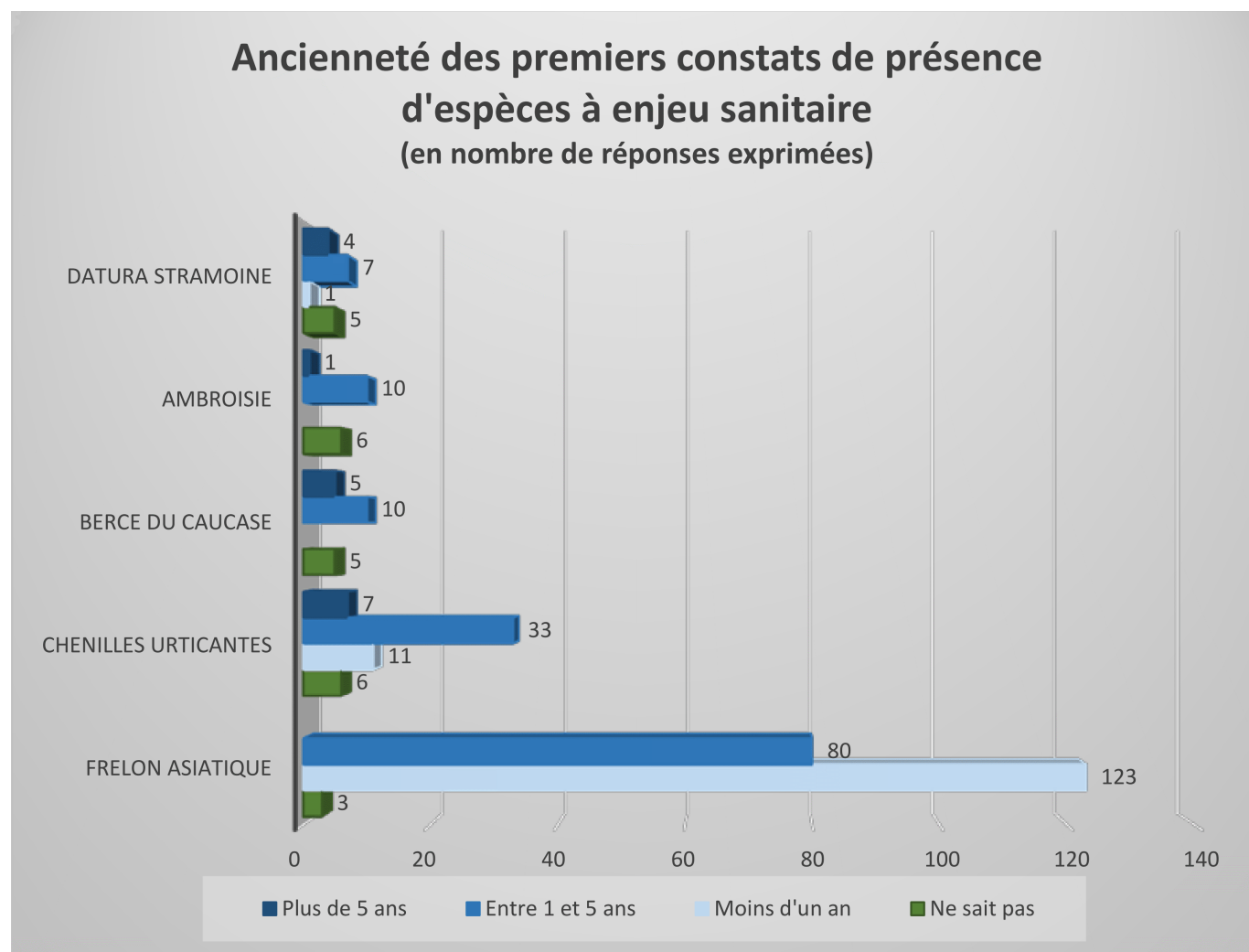
Réalisation FREDON-BN / ARS - Edition novembre 2018



Les espèces à enjeu sanitaire les plus recensées sur le territoire régional sont les rongeurs aquatiques, les frelons asiatiques et les tiques. Les signalements de chenilles urticantes commencent à être significatifs, tandis que les constats de présence d'ambrosie, de grande berce du Caucase et de datura stramoine restent à ce stade marginaux.

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS CES ESPECES SONT-ELLES PRESENTES ?

A la question « Depuis combien de temps ces espèces sont-elles présentes sur votre commune ? », voici le résultat des réponses obtenues, classées par espèce¹ :



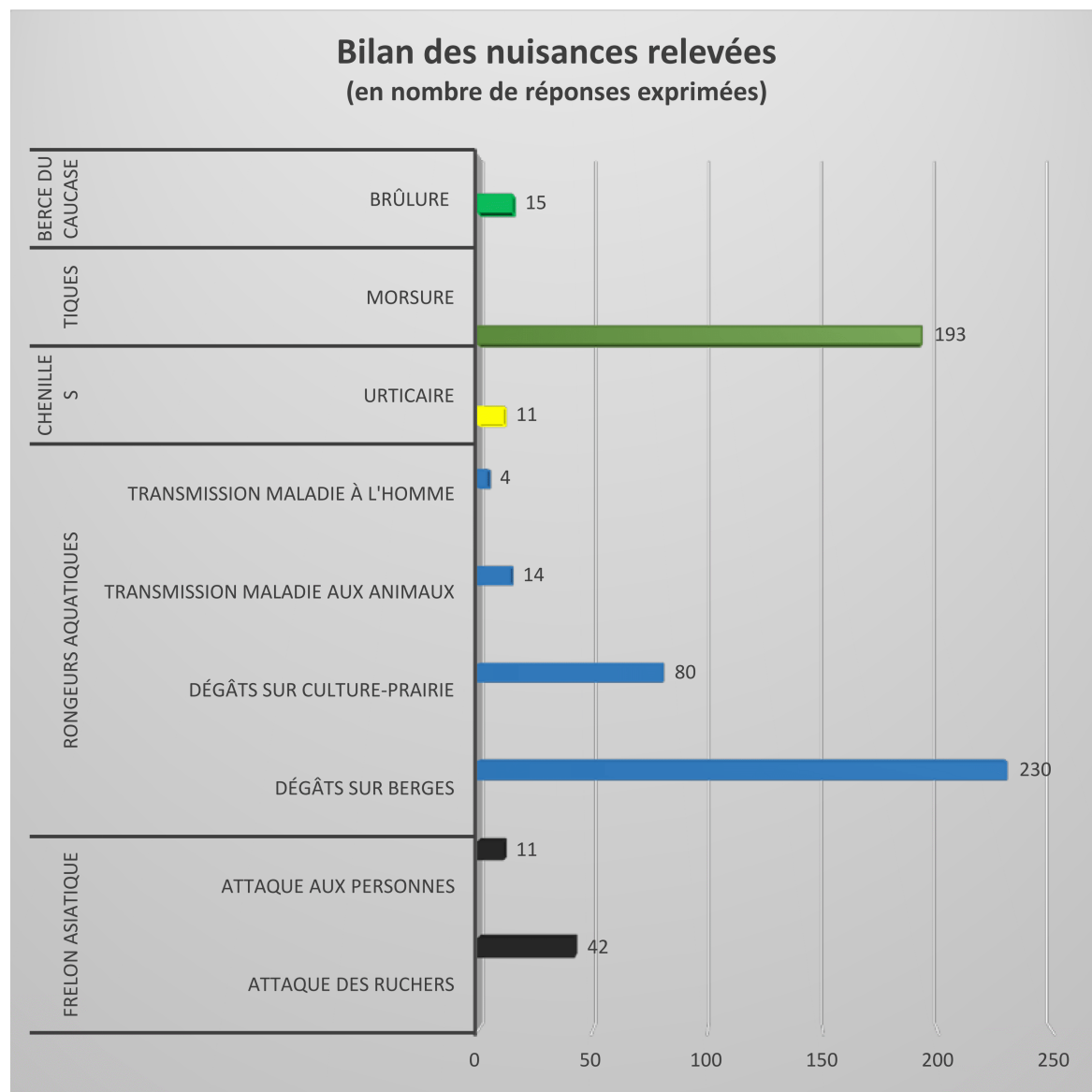
Les réponses obtenues mettent en évidence une colonisation récente du territoire régional par le frelon asiatique (tous les constats sont inférieurs à 5 ans, avec une majorité de moins d'un an) et une augmentation récente des constats de présence des chenilles urticantes (la majorité date de moins de 5 ans). Ces retours sont cohérents avec la situation observée sur le terrain : les premières implantations du frelon asiatique ont été constatées en 2011 dans la région, tandis que le front de colonisation de la chenille processionnaire du pin a atteint le sud de notre région en 2007.

En ce qui concerne le datura, l'ambrosie et la berce du Caucase, le faible nombre de réponses reçues (en relation avec la présence marginale de ces espèces sur le territoire régional) ne permet pas de tirer d'enseignements particuliers.

¹ Cette question ne concernait que les espèces « émergentes » ; elle n'a donc pas été posée pour les rongeurs aquatiques et les tiques, du fait de l'ancienneté de leur présence sur le territoire régional.

VOUS A-T-ON SIGNALÉ DES NUISANCES ?

A la question « Ces espèces génèrent-elles des nuisances sur votre commune ? », voici présentée une synthèse de l'ensemble des impacts et nuisances signalés, classées par espèces à enjeu sanitaire² :



Réalisation FREDON-BN / ARS - Edition novembre 2018

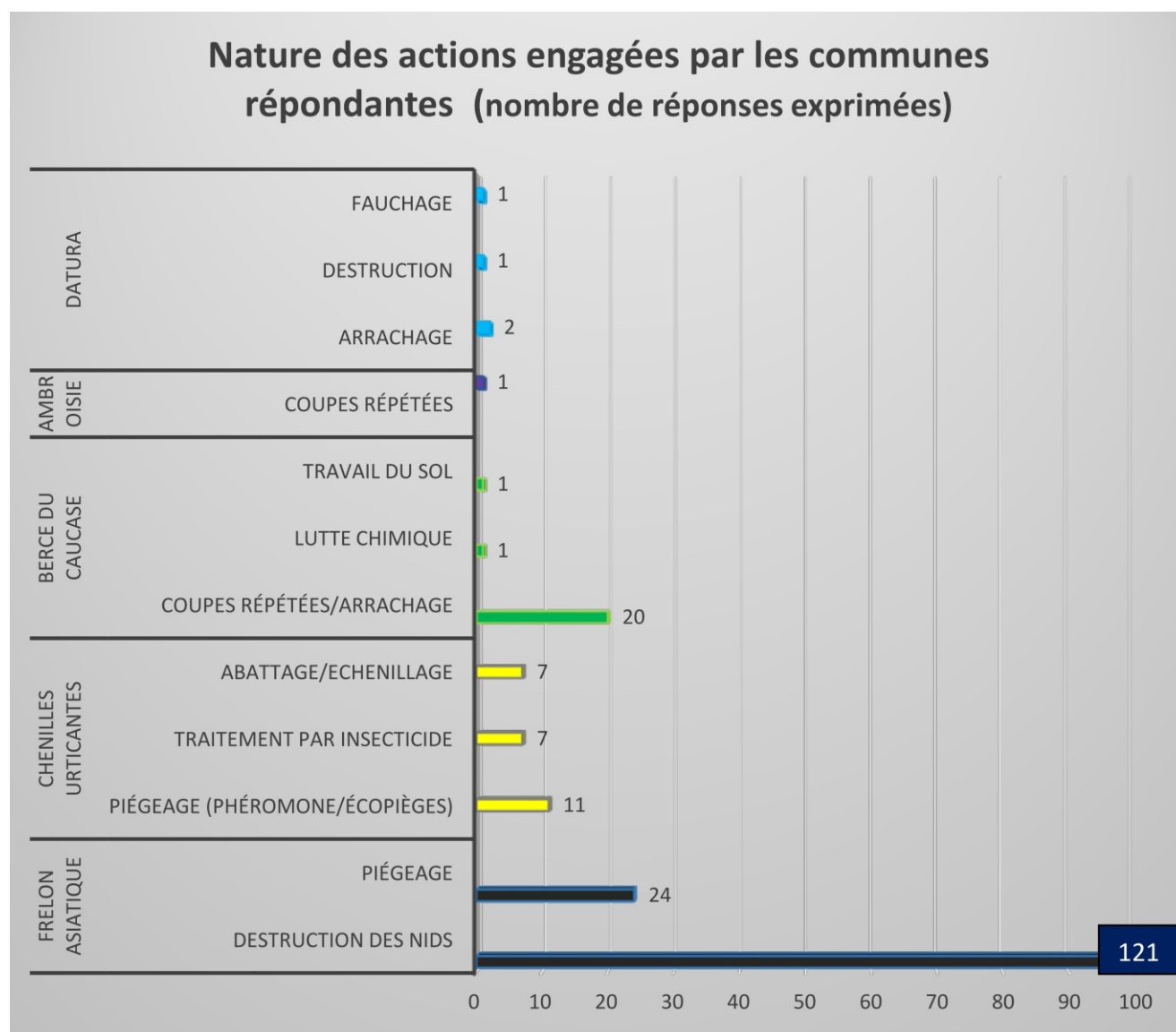


Les nuisances rapportées concernent majoritairement les rongeurs aquatiques (dégâts sur berges, sur cultures ou prairies et, dans une moindre mesure, transmission de maladies aux animaux ou à l'homme) et les morsures de tiques. Des constats d'attaques de ruchers et, dans une moindre mesure, d'attaques aux personnes par le frelon asiatique, bien que moins nombreux, sont désormais rapportés. Quelques signalements d'urticaire ou de brûlures résultant respectivement d'une exposition aux poils de chenilles urticantes ou au contact avec la sève de la grande berce du Caucase ont également été signalés, mais en nombre plus restreint. Ces retours sont cohérents avec les observations de terrain, les informations remontées par les apiculteurs et avec les niveaux de populations observés sur le territoire.

² Cette question n'a pas porté sur l'ambrosie dans la mesure où le risque allergique est actuellement considéré comme nul en Normandie (faible émission de pollens en relation avec la présence peu rapportée de cette plante), ni sur le datura (surveillance des intoxications par les réseaux d'addictovigilance et de toxicovigilance).

QUELLES ACTIONS AVEZ-VOUS ENGAGEES ?

Le graphique ci-dessous présente la nature des actions de lutte mises en œuvre par/sur les communes interrogées, lorsqu'elles ont été confrontées à la présence d'une espèce à enjeu sanitaire³. Celles-ci sont présentées de manière exhaustive, sans préjuger de leur bien fondé au regard de la situation rencontrée.



Réalisation FREDON-BN / ARS - Édition novembre 2018

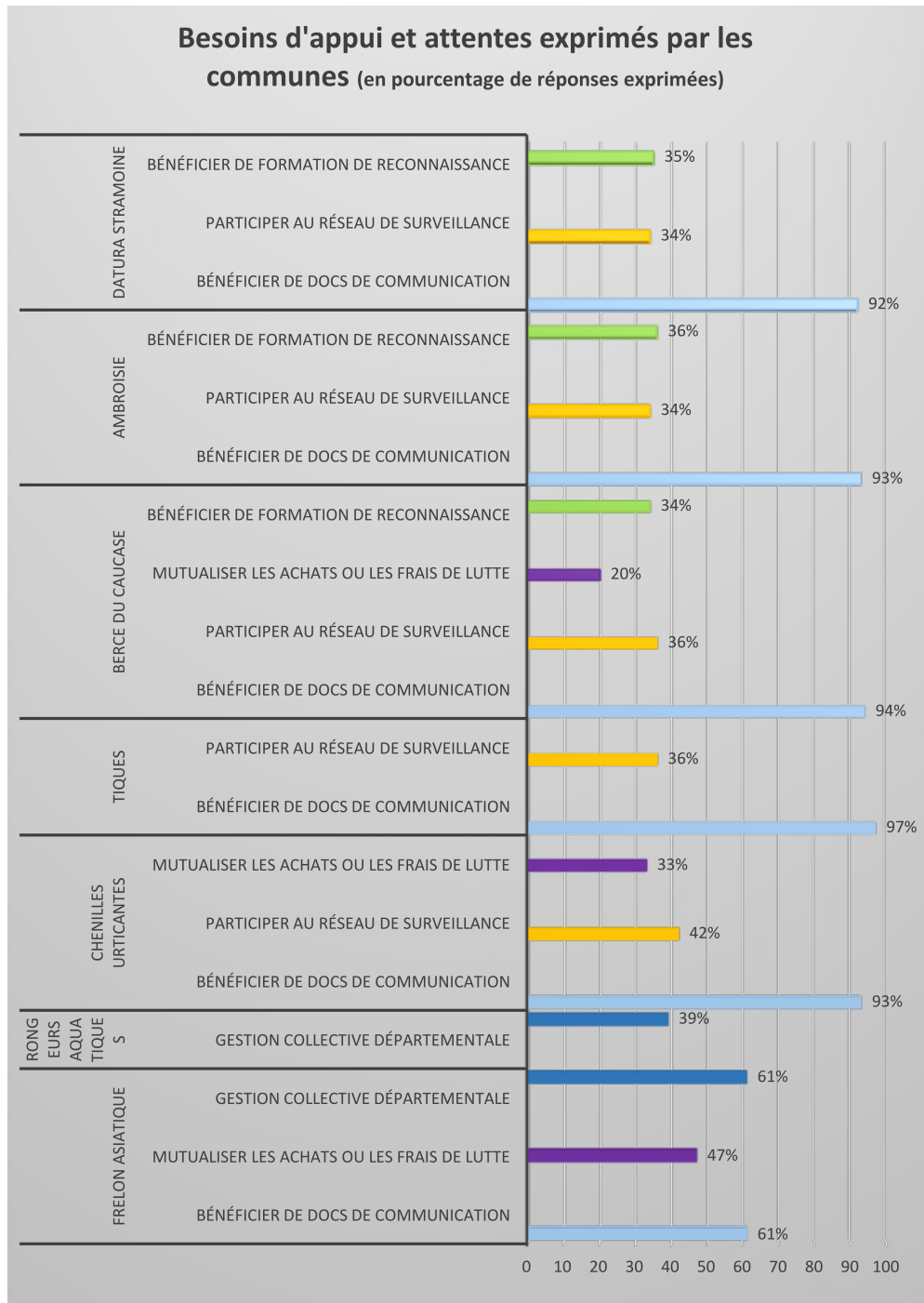


La majorité des actions de lutte engagées ont concerné le frelon asiatique (destruction des nids, piégeage) et les chenilles urticantes (piégeage, traitement par insecticide, abattage, échenillage). Quelques actions de lutte contre la berce du Caucase (en majorité des coupes répétées ou un arrachage) ont été rapportées. S'agissant de l'ambrosie et du datura, la mise en œuvre de mesures de lutte s'avère à ce stade marginale, en relation avec leur faible implantation régionale.

³ Cette question n'a pas porté sur les rongeurs aquatiques dans la mesure où un certain nombre de communes sont engagées dans la lutte collective, notamment dans la Manche et le Calvados, ni sur les tiques.

QUELS SONT VOS BESOINS ?

Le graphique infra synthétise les besoins exprimés par les collectivités confrontées à la présence d'espèces nuisibles à la santé humaine.



Réalisation FREDON-BN / ARS - Edition novembre 2018



D'une façon générale, les collectivités répondantes ont souhaité de façon massive disposer de document d'information/sensibilisation et de communication sur les espèces nuisibles à la santé humaine rencontrées sur leur territoire. Une part non négligeable des communes répondantes s'est également déclarée intéressée pour participer à la mise en œuvre de réseaux de surveillance, bénéficier de formations à la reconnaissance de certaines espèces (ambrosie, datura, berce du Caucase) et mutualiser la lutte (gestion collective départementale ou achat de matériel).

CONCLUSION

Cette enquête avait pour vocation, pour différentes espèces à enjeu sanitaire identifiées en Normandie, d'initier un état des lieux de leur présence, des nuisances occasionnées et des besoins exprimés par les communes confrontées à ces problématiques, à partir des retours d'information provenant des collectivités.

Elle ne présume pas des niveaux de populations réelles qui ne peuvent être décrits qu'à l'aide d'action de surveillance et de collecte de données spécifiques.

Les résultats de cette enquête donnent des indications précieuses sur la situation régionale. Ils seront couplés à d'autres dispositifs de surveillance pour consolider les données recueillies, et améliorer ainsi l'exhaustivité de l'état des lieux réalisé.

Par ailleurs, outre les espèces explicitement visées par la présente enquête, les communes ont également fait remonter des besoins concernant un certain nombre d'autres espèces nuisibles ou envahissantes (renouée du Japon, blaireau, taupe...) qui ne constituent pas des espèces à enjeu sanitaire. Le cas du moustique tigre a également été rapporté : si celui-ci n'est pas encore implanté à ce jour en Normandie, son installation à moyen terme semble inéluctable.

Pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités répondantes, la présente enquête sera poursuivie par :

- la mise à disposition de documents de communication,
- la rédaction de « fiches-espèce », dans lesquelles seront présentées la biologie de l'espèce et son statut réglementaire, les risques et nuisances générées, l'état de lieux de sa présence en Normandie, les conseils sanitaires à respecter pour prévenir les expositions, les méthodes de lutte et enfin les contacts utiles.

Ces outils seront progressivement mis en ligne sur les sites internet du réseau FREDON/FDGDON et de l'ARS de Normandie :

www.fredonbassenormandie.fr/luttes-collectives - www.fdgdon50.com
www.normandie.ars.sante.fr/especes-nuisibles-la-sante-humaine-0

Par ailleurs, des sessions de sensibilisation et de formation seront proposées dès l'an prochain en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Dans ce cadre, deux journées d'actualité à destination des élus et des agents des collectivités sont d'ores et déjà programmées :

- le 7 mars 2019 à Caen
- le 25 avril 2019 à Rouen.

Nous vous invitons à bloquer ces dates dans vos agendas !

Nous souhaitons que ces outils vous soient utiles dans l'exercice de vos missions.

Merci à toutes les communes qui ont participé pour leur mobilisation.